



71 boulevard de Brandebourg
94200 IVY SUR SEINE
06 52 08 29 57

Email : amae.mutuelle@gmail.com
Site internet : www.amae-mutuelle.fr

Bulletin de l'AMAE aux adhérent.es n° 7

(Juin 2022)

L'assemblée générale des délégué-es que vous avez élu.es en avril dernier s'est tenue à Paris du 31 mai au 2 juin 2022.

Nous avons eu une AG sereine avec de nouveaux/nouvelles délégué.es qui ont été accueilli.es par les anciens/anciennes et qui se sont bien impliqués.

Bilan des élections organisées du 7 au 28 avril 2022

Nombre d'inscrit-es : 710

Nombre de votant-es : 447 soit un taux de participation 62,9 %

Nombre de suffrages exprimés : 443

Vous trouverez la liste des 32 élu-es, 17 titulaires et 15 suppléant-es, au dos de ce bulletin et aussi sur le site internet de l'AMAE. Ainsi -vous pourrez prendre contact avec un-e élu-e de votre région, si vous le souhaitez.

Merci à ceux et celles qui ont accepté de se présenter comme délégué-es, et à tou-tes les votant-es.

Il est important que chacun d'entre nous s'intéresse aux questions du mutualisme, face aux débats en France sur l'assurance maladie et sur l'organisation du système de santé

CA et bureau

Les délégué-es ont élu.es à l'unanimité un Conseil d'administration de 7 membres qui a désigné en son sein un bureau de 4 personnes.

André Momein : président,
Monique Huguet : trésorière,
Philippe Dormagen : secrétaire,
Dominique Radin : secrétaire adjoint.
Annie Bézirard-Lejeune,
Anne-Marie Gourdain,
Jean-Luc Revel,

L'audition des mutuelles

La principale activité de cette réunion a été consacrée à l'audition de mutuelles. Dans le bulletin précédent (le n° 6 de décembre 2021,) nous vous indiquions que, suite à la demande de l'AG précédente, nous avons commencé à consulter d'autres mutuelles pour voir si elles pourraient mieux correspondre à nos attentes.

Suite à l'envoi d'un cahier des charges validé par le CA, l'Assemblée générale a reçu 4 mutuelles en plus de Malakoff Humanis.

Pourquoi ce questionnement ?

L'ancienneté du contrat

Notre contrat avec la mutuelle Malakoff Médéric (ancien nom de Malakoff Humanis) a été signé en 2011 pour un démarrage au 1er janvier 2012.

La forte évolution du contexte

Depuis cette date le monde mutualiste a subi beaucoup d'évolutions tant au niveau des contrats que des organismes eux-mêmes.

L'Etat et les législateurs ont imposé de nouvelles règles qui, si la plupart vont dans le bon sens pour l'assuré-e, ont pour conséquence de faire peser sur les mutuelles de nouvelles charges :

- Renforcement de la solidité financière des mutuelles et des assureurs, et de leur contrôle
- Depuis 2015, le « contrat responsable et solidaire » pour freiner les dépenses de santé et encourager les assuré.es à mieux consommer par la fixation de garanties plancher et surtout de plafond en matière de remboursement

- Depuis 2019 - 2021, le « 100% santé » ou l'existence d'un panier de soins qui ne laisse pas de reste à charge à l'assuré-e pour le dentaire, l'optique et l'audiologie
- Mais a contrario aussi le déremboursement par la sécurité sociale de certains frais ...

Au regard de ces évolutions notre contrat a été adapté régulièrement mais nos cotisations aussi.

Dans le même temps, notre mutuelle s'est aussi transformée : Malakoff Médéric s'est rapproché d'Humanis pour devenir Malakoff Humanis en 2021. Elle témoigne de ce mouvement de concentration qui agite le monde des mutuelles. Le nombre de celles-ci a été divisé par 5 en vingt ans. Nous assistons à la création de très grands groupes à propos desquels on se demande ce qu'il reste de l'esprit mutualiste. ... Les adhérent.es malgré leur droit de vote pèsent peu sur la gouvernance. La solidarité et particulièrement la solidarité intergénérationnelle, base du mutualisme, a une forte tendance à disparaître. Les médias se font régulièrement l'écho de la financiarisation, des salaires famélics des dirigeants, des mécénats loin du domaine de la santé.

Aussi l'AMAE a-t-elle jugé qu'après 10 ans il était pertinent de confronter son contrat aux propositions d'autres mutuelles.

Nos rapports avec Malakoff Humanis souvent assez tendus

La qualité du service n'est pas toujours au rendez-vous : le bureau est sollicité au sujet de difficultés rencontrées par les adhérent.es auprès des services de Malakoff Humanis dans la gestion administrative de certains dossiers.

Chaque année à la présentation des comptes de résultats, Malakoff Humanis nous informe de la nécessité d'augmenter les cotisations voire de diminuer les garanties pour rétablir ou préserver l'équilibre du contrat. Les justifications, en dehors de l'application des nouvelles réglementations, ne sont pas toujours évidentes ; elles relèvent du prévisionnel et Malakoff Humanis prévoit large. Notre contrat est depuis 2019 en équilibre. Depuis deux ans le bureau a obtenu après d'âpres négociations de maintenir le même tarif (la Mutualité Française a estimé la hausse moyenne des cotisations en France à 3,4% au 1er janvier 2022). Mais pour 2023 Malakoff Humanis a évoqué une hausse de l'ordre de 7%, qu'elle justifie par une dérive du taux d'équilibre en 2022 (en partie à cause du rattrapage des soins repoussés à cause de la COVID) et par l'évolution estimée du PMSS* qui sera décidée par le législateur en fin d'année.

L'audition des mutuelles nous a permis de constater que toutes n'avaient pas la même approche de l'équilibre d'un contrat (ratio sinistres/ primes). Malakoff Humanis semble la moins souple dans son analyse.

L'absence de solidarité : la taxe COVID imposée aux mutuelles en 2021 par le gouvernement (qui a estimé que celles-ci avaient fait des économies pendant la crise) a été prise sur les fonds propres de certaines mutuelles tandis que Malakoff Humanis l'a fait figurer dans nos charges.

Quant à la pérennité du contrat nous nous sommes demandé-es si Malakoff Humanis souhaitait nous garder compte tenu de certaines réflexions entendues dans les rencontres. Nous avons beaucoup d'interrogations quant aux évolutions de Malakoff Humanis et au devenir qui peut être réservé à l'AMAE en termes de niveau de cotisation, de prestations et de services. Ne veut-il pas nous pousser à rejoindre le contrat des retraités Pôle Emploi ou commercialiser dans leurs agences notre contrat comme un de leurs produits ?

Nous avons des engagements forts que nous voulons préserver. Nous cherchons une mutuelle qui partage nos valeurs. Il est évident que c'est l'intérêt de nos 800 adhérent.es qui primera dans le choix qui sera fait en octobre. Changer ou non ? Si oui, avec qui signer ? Il faut que, s'il y a changement, nos adhérent.es soient gagnant.es : maintien du niveau des cotisations pour des prestations et des services au moins égaux voire améliorés. Vous pouvez compter sur vos élu-es.

Lors des élections présidentielles, nous avons fait un courrier en direction des présidentiables pour parler de la dégradation des services publics, de la santé, de l'augmentation des cotisations des mutuelles sans évolution des garanties, de la suppression de lits dans les hôpitaux et le manque de personnel. Mais nous n'avons eu aucune réponse.

Dans les périodes de crises que nous venons de vivre, d'ailleurs ce n'est peut-être pas terminer, nous voyons l'importance d'avoir une bonne protection mutualiste qui plus est, avec des valeurs de solidarité.